

## INSCRIPTION ADMINISTRATIVE DES BACHELIERS POUR L'ANNEE 2018-2019

Vous avez confirmé votre vœu Parcoursup à l'université de Poitiers : **attention**, l'avis d'admission Parcoursup ne vaut pas inscription administrative. **Pour finaliser votre inscription, vous devez obligatoirement suivre la démarche ci-dessous :**

**➡ Important : Si vous ne vous inscrivez pas en ligne avant le 5 septembre vous perdrez le bénéfice de votre admission et votre place sera attribuée à un autre candidat.**

**Vous pourrez effectuer les démarches pour finaliser votre inscription à l'université à partir du 9 juillet 2018.**

Pour information, les inscriptions au guichet pour finaliser votre dossier et obtenir votre carte d'étudiant auront lieu à partir du 9 juillet 2018 (début d'après-midi) jusqu'au 24 juillet midi puis à partir du 20 août à 14h.

- 1) Avant de vous inscrire à l'université de Poitiers, vous devez impérativement obtenir votre **attestation de Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)** auprès du CROUS en vous connectant à partir du 1er juillet à l'adresse suivante : [Mes Services Etudiant](#) (CROUS).
  - ✓ Vous êtes boursier : vous êtes exonéré.
  - ✓ Vous n'êtes pas boursier : vous devez vous acquitter de la somme de 90€ (hors droits d'inscription administrative).

Dans les deux cas, **gardez précieusement le n° CVEC, il vous sera demandé lors de votre inscription en ligne à l'université.**

- 2) **Ensuite vous devez obligatoirement procéder à votre inscription en suivant la démarche indiquée ci-après avant de finaliser votre dossier au guichet :**
  - Connectez-vous au site de l'université en suivant ce lien : <https://iaprimo.appli.univ-poitiers.fr/iaprimo.html>.
  - Grâce au numéro qui vous a été attribué par le site Parcoursup vous complétez votre dossier et vous imprimez le récapitulatif.
  - Pour simplifier et accélérer vos démarches, vous avez la possibilité de payer directement vos droits d'inscription en ligne.

- 3) Le service scolarité vous proposera des créneaux horaires pour prendre un rendez-vous (la démarche se fera en ligne) afin de venir finaliser votre inscription administrative au guichet.
  
- 4) Le jour de votre rendez-vous, vous devrez vous présenter au guichet des inscriptions (UFR Lettres et Langues – Salle C011) avec les pièces demandées au moment de votre inscription en ligne.  
N'oubliez pas de vous munir d'un moyen de paiement (chèque ou CB) si vous n'avez pas effectué votre règlement en ligne.
  
- 5) À l'issue de votre rendez-vous et des droits d'inscription acquittés, il vous sera délivré votre carte étudiant et des certificats de scolarité.



A retenir

Le jour de votre rendez-vous, vous vous présenterez au guichet des inscriptions de l'UFR Lettres et Langues (salle C011) pour finaliser votre inscription, vous devrez venir impérativement avec votre dossier et **les pièces demandées**.

**Attention pour les étudiants qui viennent de loin, prévoyez de vous munir de toutes les pièces pour votre rendez-vous sinon il ne sera pas possible de finaliser votre inscription administrative.**

**Lieu du RDV :**

Université de Poitiers - **UFR Lettres et Langues**  
Campus Nord - Bâtiment A3 - 1, Rue Raymond Cantel  
86073 Poitiers Cedex 9

**Plateforme d'accueil campagne d'inscription 2018-2019**

**Une cellule d'accueil répondra, de 9h à 17h, à vos questions relatives aux inscriptions.**

Par téléphone au : 05 49 36 64 76

Par courriel : [inscriptions@univ-poitiers.fr](mailto:inscriptions@univ-poitiers.fr)